



Par et pour
les collectivités

COMMUNIQUÉ DE PRESSE • 2 juin 2015

PREMIER CONSEIL D'ORIENTATION DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

Suite au démarrage de son activité le 2 avril dernier, l'Agence France Locale a installé ce jour son Conseil d'orientation stratégique. Jacques Péliissard, député-maire de Lons-le-Saunier, membre fondateur, et Gérard Collomb, sénateur-maire de Lyon, président de la Métropole de Lyon, membre fondateur, ont été nommés co-présidents de ce Conseil d'orientation.

Le Conseil d'orientation de l'Agence France Locale, chargé d'approfondir la réflexion stratégique du Groupe Agence France Locale, remplira également des missions de prospective, d'observation, de veille, d'alerte et de conseil. Ses premiers travaux porteront notamment sur les engagements éthiques qui sous-tendent la mission et la gouvernance de l'Agence France Locale. Par ailleurs, la mission de l'AEAFCL¹, créée pour préfigurer l'Agence France Locale, s'étant achevée lors de la création de l'Agence, celle-ci a été dissoute ce jour.

Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la fonction publique, a clôturé cette séance. « Vous avez non seulement réussi à créer cette Agence en un temps record, a-t-elle déclaré, mais vous avez également contribué à restaurer l'image des collectivités locales. Cette Agence est un outil de confiance de l'Etat envers les collectivités territoriales. »

« Ce moment est symboliquement très fort, a annoncé Gérard Collomb. Après le succès des émissions groupées, nous avons créé l'AEAFCL à partir de rien d'autre que la certitude qu'une agence de financement des collectivités locales devait exister en France ; elle est aujourd'hui bien là et en pleine activité et ce Conseil sera utile pour contribuer au succès de son modèle. »

« Ce long processus de création est aujourd'hui achevé, a ajouté Jacques Péliissard. L'installation de notre Conseil d'orientation, que nous sommes heureux de co-présider, marque le début d'une nouvelle étape pour l'Agence France Locale : la pleine entrée dans sa vie d'établissement de crédit, en contact avec les besoins de tous les niveaux de collectivités, quelle que soit leur taille. »

À PROPOS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

- La nouvelle agence de financement des collectivités locales, créée en octobre 2013 sur le modèle nordique
- Agréée en tant qu'établissement de crédit spécialisé le 22 décembre 2014 par l'ACPR
- Tous les types de collectivités locales françaises rassemblées autour d'un objectif : financer leurs investissements, sans intermédiaire
- Un accès mutualisé au marché financier qui permet d'offrir aux membres des prêts simples en toutes circonstances, à des conditions optimales.

¹ Association d'étude pour une agence de financement des collectivités locales